



Annnonce de travaux dispensés de permis de construire
(art. 103 LATC et 68a RLATC)

1 Localisation du bien concerné par les travaux :

Rue _____ N° _____

NPA _____ Lausanne

N° parcelle : N° _____ N° ECA : _____

PPE ou copropriété: oui non

Locataire : oui non

Recensement architectural :

2 Propriétaire du bien-fonds / bâtiment (obligatoire)

Nom _____ Prénom _____

Société :

Rue :

NPA _____ Localité :

N° téléphone : _____ E-mail : _____

3 Requérrant avec procuration (si autre personne que le propriétaire)

Nom _____ Prénom :

Société :

Rue et n° :

NPA : _____ Localité : _____

N° téléphone : _____ E-mail : _____

4 Auteur du projet (si autre personne que le propriétaire ou le requérant)

Nom _____ Prénom :

Société :

Rue et n° :

NPA: _____ Localité :

N° téléphone : _____ E-mail : _____

5 Objet de la demande – descriptif des travaux envisagés :



6 Typologie des travaux envisagés (veuillez cocher la case correspondant à votre projet)

6.1 EXTERIEUR

Modifications des aménagements extérieurs, excavation et travaux de terrassement de minime importance et mouvements de terre ne dépassant pas la hauteur de 0.50 m et le volume de 10 m³

Fontaines, sculptures, œuvres d'art (au cas par cas)

Stationnement de bateau, caravane et mobilhome non utilisés, pendant la saison morte

Abris pour vélos d'une surface de 6 m²

Clôtures ne dépassant pas 1,20 m de hauteur, muret, réfection à l'identique de mur existant

Bûchers, cabanes de jardin ou serres d'une surface maximale de 8 m² pergolas non couvertes d'une surface maximale de 12 m²

Installation de borne de recharge électrique pour véhicule

Démolition de minime importance au sens de l'art. 72d RLATC

6.2 BÂTIMENT

Réfection de façade à l'identique (teintes des façades à l'identique, peinture ou crépi de finition)

Remplacement de la couverture du bâtiment ou de son étanchéité à l'identique, pour autant que les travaux concernent une surface inférieure à 50% de la surface de l'élément touché (un pan de toiture étant considéré comme un élément)

Tous travaux sur l'enveloppe du bâtiment qui touche moins de 50% de la surface de l'élément concerné (dépose de tuiles, pose d'une isolation en toiture sur un ou plusieurs pans, isolation intérieure ou décrépiage par façade)

En cas de travaux de rénovation de la toiture et/ou des façades :

Type et couleur de la toiture après travaux :

Type de couverture après travaux :

Type et couleur de la façade après travaux :

Travaux ordinaires d'entretien de bâtiment (volets ou stores, garde-corps, chéneau, etc.)

Rénovations et rafraîchissements intérieurs avec redistribution légère de volume et de surface sans changement d'affectation des locaux

Réfection de cheminée existante, canaux existants

Remplacement du producteur de chaleur à l'identique

Remplacement de fenêtres, vitrines, portes. (A respecter valeur U_w max. 1.3 W/m²K)

Remplacement des installations techniques à l'identique (ventilation, climatisation, soumis à autorisation cantonale, formulaires énergie à fournir)

Installation de panneaux solaires aux conditions du droit fédéral (formulaire à fournir)

Pour rappel, les travaux dans des bâtiments comprenant des logements doivent être annoncés à la Division cantonale du logement. Les informations sont disponibles sur : <https://www.vd.ch/themes/territoire-et-construction/logement/preservation/>



7 Signatures

Lieu :

Date :

Le propriétaire	Le requérant	L'auteur du projet

Veillez joindre avec votre demande

→ **obligatoirement**

- Devis des travaux envisagés

→ **si applicable**

- Extrait cadastral avec indication en rouge des travaux envisagés et des distances aux limites de la parcelle ou au bâtiment (plan disponible sous guichet cartographique Lausanne <https://map.lausanne.ch/>) ;
- Plans, coupe, ou esquisses du projet
- Photo de l'état existant, prospectus ou tout autre document utile à la bonne compréhension du projet
- Formulaire installation de panneaux solaires
- Formulaire énergie, consultez [formulaires energie Vaud](#)
- Diagnostic amiante pour les travaux concernant des constructions antérieures à 1991, consultez www.vd.ch/amiante

Veillez nous faire parvenir le formulaire complété (et si possible signé) avec les documents demandés par courriel à annonce.travaux@lausanne.ch

Vous pouvez également nous faire parvenir ces éléments par courrier ou les remettre en mains propres

La Municipalité peut exiger des documents complémentaires établis par un professionnel ou décider que votre projet nécessite une procédure de permis avec mise à l'enquête publique.

Conformément à l'art. 103 al. 5 LATC, chaque projet sera analysé dans un délai de 30 jours pour savoir si le projet nécessite ou non une autorisation municipale.

En cas d'envoi de formulaire non signé de manière manuscrite, j'atteste avoir la capacité légale d'engager ma responsabilité quant aux travaux envisagés en remplissant et en envoyant ce formulaire.